

Rapport n°6:

« UBFC-InteGrate » et « EUR EIPHI » : enveloppes pour les bourses de mobilité entrante et sortante des Graduate Schools, année universitaire 2022-2023

Rapporteur (s) :	Maxime Jacquot – Vice-Président Formation et transformation pédagogique
Service – personnel référent	Service : Recherche et Etudes Doctorales Directrice : Julie Monnin Personnels référents : Matthieu Sala – Project manager Graduate School INTHERAPI Rafael De Camargo – Project manager Graduate School TRANSBIO Frédéric Péneau – Project Manager « EUR- EIPHI » Clarisse Moonca – Chargée d’aide au pilotage opérationnel « UBFC-InteGrate »
Séance du Conseil académique	19 octobre 2022

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

Dans le cadre du projet « UBFC-InteGrate », les Graduate Schools INTHERAPI et TRANSBIO ainsi que « l’EUR EIPHI » (convention attributive d’aide n° ANR-15-IDEX-0003 (ISITE BFC) et son Avenant n°1) prévoient un nouveau budget pour l’année universitaire 2022-2023 destiné à financer :

- des bourses annuelles attribuées dans le cadre de l’inscription d’étudiants dans l’un des masters intégrés dans les Graduate Schools (M1 ou M2) ;
- des bourses de mobilité sortante, attribuées dans le cadre du départ en stage hors du territoire français d’un étudiant inscrit dans l’un des masters intégrés dans les Graduate Schools (M1 ou M2).

Le montant des bourses peut varier entre 500 et 800 euros (montant maximum) et sont attribuées par les commissions formation (CAF) des Graduate Schools et de l’EUR. Les responsables des Masters concernés déterminent le montant selon le profil des étudiants (mérite, situation financière...).

Les tableaux ci-dessous détaillent les enveloppes envisagées pour chaque Graduate School ainsi que les montants validés par le CODIREX de l’EUR EIPHI du 28 juin dernier : ils seront présentés au Comité de pilotage du projet « UBFC-InteGrate » le 21 septembre prochain.

Budget prévisionnel des bourses de la Graduates School TRANSBIO, présenté au prochain Comité de pilotage « UBFC-InteGrate » :

Type de bourse	Coût unitaire maximal	Durée	Nombre	Coût total
Bourse annuelle M1	800 €	10 mois	7	56 000 €
Bourse annuelle M2	800 €	05 mois	10	40 000 €
Bourse mobilité sortante M1	800 €	03 mois	7	16 800 €
Bourse mobilité sortante M2	800 €	06 mois	10	48 000 €
Total			28	160 800 €

Budget prévisionnel des bourses de la Graduates School INTHERAPI, présenté au prochain Comité de pilotage « UBFC-InteGrate » :

Type de bourse	Coût unitaire maximal	Durée	Nombre	Coût total
Bourse annuelle M1	800 €	10 mois	12	96 000 €
Bourse annuelle M2	800 €	05 mois	11	44 000 €
Bourse mobilité sortante M1	800 €	03 mois	2	4800 €
Bourse mobilité sortante M2	800 €	06 mois	6	28 800 €
Total			31	173 600€

Synthèse du budget prévisionnel des bourses année universitaire 2022-2023 dans le cadre du projet « UBFC-InteGrate » présenté au prochain Comité de pilotage :

Type de bourse	Nombre	Coût
Bourses annuelles et mobilité sortantes M1 M2 dans le cadre des Graduate Schools INTHERAPI ET TRANSBIO	59	3340€

Budget prévisionnel des bourses de l'EUR EIPHI, validé au CODIREX du 28/06/2022 et présenté au prochain Comité de pilotage « UBFC-InteGrate » :

Type de bourse	Coût unitaire maximal	Durée	Nombre	Coût total
Bourse annuelle M1	800 €	10 mois	20	160 000 €
Bourse annuelle M2	800 €	05 mois	10	40 000 €
Bourse mobilité sortante M1	800 €	03 mois	10	24 000 €
Bourse mobilité sortante M2	800 €	06 mois	20	96 000 €
Total			60	320 000€



DÉLIBÉRATION

Il est demandé au conseil d'académique de bien vouloir prendre connaissance du budget de 654 400 € pour l'année académique 2022-2023 correspondant aux bourses de mobilité attribuées aux étudiants des masters intégrés aux Graduate Schools INTHERAPI, TRANSBIO et EUR EIPHI.